

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 2 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

OBJET / GAIA

**Ouverture par
anticipation de
crédits de dépenses
d'investissement**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
24 février 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

La commune a lancé un certain nombre de programmes d'investissement au cours de l'exercice 2019, dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2020. Pour autant, les engagements financiers pris début 2020 ne peuvent pas être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2020.

Aussi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2020 du budget principal, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent du budget principal, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu du Code général des collectivités territoriales,
- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2019 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2020 du budget principal dont le contenu est détaillé en annexes de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

Ouverture par anticipation de crédits de dépenses d'investissement

Budget principal de la commune

Chapitres / articles / programmes		Crédits votés en 2019		RAR 2018 inscrits au BP2019 (3)	Montants maximum pouvant être ouverts par anticipation = (1 + 2 - 3) x 25%	Crédits ouverts sur l'exercice 2020
		BP (1)	DM (2)			
CHAP.20	Immobilisations incorporelles	48 140	4 300	5 040	11 850,00	11 000
<i>dont :</i>	<i>Art.2031</i>	<i>Frais d'études sur marchés de travaux divers</i>				8 000
	<i>Art.2051</i>	<i>Concessions et droits similaires</i>				3 000
CHAP.21	Immobilisations corporelles	1 132 468	87 400	176 281	260 896,75	51 000
<i>dont :</i>	<i>Art.2135</i>	<i>Mains courantes Stade de foot</i>				10 000
	<i>Art.21571</i>	<i>Matériel roulant</i>				12 000
	<i>Art.2161</i>	<i>Œuvres et objets d'art pour Musée Arnaga</i>				2 000
	<i>Art.2183</i>	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>				10 000
	<i>Art.2184</i>	<i>Mobilier</i>				2 000
	<i>Art.2188</i>	<i>Matériel divers (autre que voirie et éclairage)</i>				15 000
CHAP.23	Immobilisations en cours	2 801 728	35 000	446 689	597 509,75	182 000
<i>dont :</i>	<i>Art.2313</i>	<i>Programme bâtiment Croix Rouge</i>				64 500
	<i>Art.2315</i>	<i>Aménagement de la voirie communale</i>				110 000
	<i>Art.2315</i>	<i>Mur à gauche</i>				7 500
TOTAL		3 982 336	126 700	628 010	870 256,50	244 000



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020